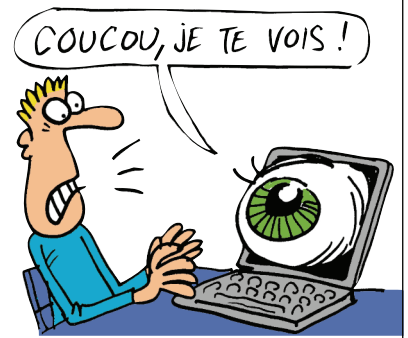


ÉDITION SPÉCIALE RÉALISÉE EN COLLABORATION AVEC LA CNIL

l'actu

ÉDITION 2011



ISSN 1288 - 6939

SPÉCIAL ENSEIGNANTS ! Dans ce numéro, des outils pédagogiques (conseils, définitions, quiz...) pour la classe.



© Monkey Business - Fotolia

Découverte - II-III

LA « NET GÉNÉRATION » À LA LOUPE !

Comprendre - IV-V

Protège ta vie privée sur Internet

Droits - VI-VII

Quand les blogueurs font leurs devoirs

II DÉCOUVERTE

→ DÉFINITIONS

1 Forum : espace de discussion publique présent sur certains sites Web. Les utilisateurs

peuvent échanger sur un thème en laissant leurs commentaires les uns après les autres.

2 Blog : site Web contenant des messages (articles, posts, billets) et des photos



© Auremar - Fotolia

Les habitudes de surf de la « Net génération » !

À la maison, au cybercafé, au CDI, même dans la rue, sur ton téléphone... Internet est partout. Découvre comment les jeunes d'aujourd'hui l'utilisent au quotidien.

LES FAITS

Internet est devenu aujourd'hui un outil incontournable de loisir, de divertissement, de recherche, de découverte, d'achat, d'information et de communication. Surtout pour les gens de ta génération, qui sont nés avec Internet. On utilise d'ailleurs l'expression « Net génération » ou « génération Y » pour parler des gens de ton âge, qui sont naturellement plus à l'aise que leurs parents avec les technologies de l'in-

formation et Internet en particulier. Aujourd'hui, vous êtes environ 8,9 millions de Français de 8 à 19 ans à faire partie de cette génération !

PRATIQUE

Quelles sont les principales activités des collégiens sur Internet ? Écouter de la musique, regarder des vidéos, des séries, des films, jouer, discu-

ter en ligne, trouver des informations pour l'école, effectuer des recherches personnelles, écrire et envoyer des e-mails, consulter des blogs, télécharger des fichiers... En tête de liste des requêtes les plus envoyées par les moins de 18 ans sur Internet, on retrouve les incontournables « YouTube », « Google » et « Facebook ».

À LA LOUPE

Selon une étude Ipsos (2008), les 13-14 ans passent en moyenne 8 heures par semaine sur Internet ! La plupart ont commencé à surfer à 8 ans (48 %), ou après leurs 10 ans (39 %). Le plus souvent, ils utilisent l'ordinateur familial. Mais 43 % déclarent surfer aussi sur leur propre ordinateur, et 30 % sur leur téléphone portable.

LES JEUNES DE 13 À 14 ANS PASSENT EN MOYENNE 8 HEURES PAR SEMAINE SUR INTERNET.

classés du plus récent au plus ancien. Les lecteurs peuvent réagir en laissant des commentaires.

3 Réseau social : site Internet permettant de créer sa carte d'identité virtuelle (nom, photo,

centres d'intérêt...), appelée le plus souvent « profil ». L'internaute peut inviter ses connaissances à le

rejoindre pour échanger des messages publics ou privés, des liens, des vidéos, des photos...

Réseaux sociaux : avantages et dérapages

Facebook, MySpace, Twitter... Les sites de réseaux sociaux explosent. Aujourd'hui, 1 adolescent sur 2 est inscrit sur Facebook.

Retrouver ses amis d'enfance, rester en contact avec son cousin qui vit à l'étranger, échanger des photos, des vidéos, des liens, communiquer, jouer à plusieurs... Aujourd'hui, les sites de réseaux sociaux offrent de nombreux avantages ! Mais attention à ne pas en dire trop...

C'EST PRIVÉ

Les informations sur ta vie privée peuvent être lues et utilisées par des personnes à qui elles n'étaient pas initialement destinées : famille, professeurs... D'après le psychanalyste Serge Tisseron dans un article du *Figaro* (18 octobre 2010), « Facebook est un boulevard. Tout ce qui s'y dit est public. » Comme dans la vraie vie, fais donc bien attention à ce que tu écris et à ce que tu décides de montrer. Tu peux, par exem-

ple, commencer par paramétrer correctement ton profil pour que seuls tes amis puissent voir ce que tu publies.

ANTICIPER

Les Français ont en moyenne 120 amis sur Facebook. Et seuls une dizaine sont de véritables proches. Alors ne mets pas n'importe quoi en ligne.

S'il est facile de publier des informations sur Internet, il est très difficile de les effacer. Certaines peuvent rester visibles pendant des années. Que diras-tu si un futur employeur découvre que tu détestes l'anglais ou s'il apprend que tu as été exclu du collège pendant une semaine ? Réfléchis bien avant d'agir sur le Web.



→ CHIFFRES CLÉS

97 %

des 12-17 ans disposent d'un accès à Internet à la maison (ordinateur familial ou personnel, téléphone portable). Et 57 % d'entre eux se connectent tous les jours.

58 %

des 12-14 ans ont un téléphone mobile personnel, et 95 % des plus de 15 ans. 30 % surfent sur leur portable au moins une fois par jour.

81 %

des 12-17 ans disent recevoir ou envoyer des photos de « situations rigolotes » via leurs téléphones portables. 44 % prennent des photos ou enregistrent des vidéos de leurs amis sans le leur dire.

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

La CNIL est la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Créée en janvier 1978, cette institution veille au respect de la vie privée et des droits de chacun dans le « monde numérique » : informatique, Internet, vidéosurveillance...

EN SAVOIR +

POUR LES ÉLÈVES

2025 ex machina est un *serious game*. L'épisode 1, « Fred et le chat démoniaque », parrainé par la CNIL, porte sur les réseaux sociaux.

Le principe : en 2025, le site www.denicheur.net permet à chacun de fouiller le passé des autres sans se soucier des lois de protection de la vie privée. Ta mission : retourner dans le passé pour changer les événements. Rendez-vous sur

www.2025exmachina.net !

POUR LES ENSEIGNANTS

Proposez une enquête en classe !

Recherchez grâce à Internet des informations sur une personne choisie au hasard. Cette personne a-t-elle fait de mauvais choix ? Qu'aurait-elle dû cacher ? Découvrez des conseils pratiques dans l'espace enseignants de la CNIL (www.jeunes.cnil.fr/enseignants).

IV COMPRENDRE

Une jeune Anglaise a lancé une invitation sur Facebook pour fêter ses 15 ans en donnant son adresse. 21 000 personnes l'ont acceptée, car elle avait rendu public cet événement. La fête a été annulée.

The Social Network, de David Fincher, raconte l'histoire de la création de Facebook en 2004 par Mark Zuckerberg, un étudiant de Harvard. Cette idée brillante lui a valu bien des rivalités et des trahisons.

SECRET

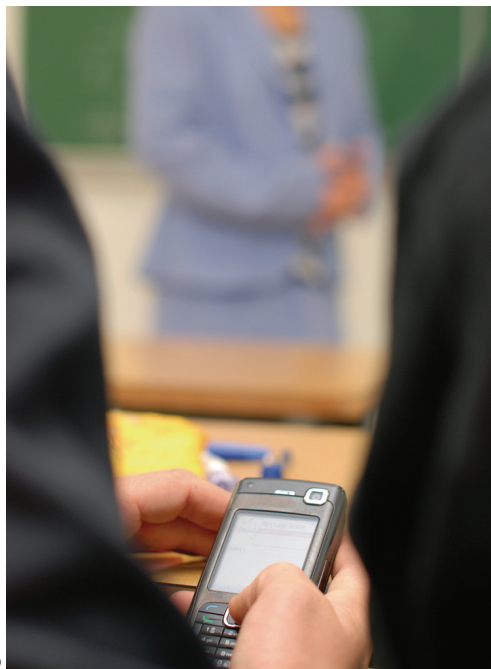
La vie privée sur Internet

La vie privée peut être définie comme la vie confidentielle d'une personne. Elle lui appartient et ne regarde pas tout le monde. Selon l'article 9 du Code civil, « chacun a droit au respect de sa vie privée ». Avec la multiplication des blogs et des réseaux sociaux, de plus en plus de monde dévoile son intimité. Mais la vie privée n'est vraiment privée que s'il est possible d'avoir des opinions, des comportements et des relations sans que tout le monde soit au courant (les autres, l'État...). Cela suppose une certaine forme de secret.

Chut !

Ce n'est pas parce que l'on n'a rien à se reprocher que l'on doit tout montrer ! Pense à garder pour toi une partie de ton jardin secret. Il convient également de respecter la vie privée des autres. Ne révèle jamais les idées politiques, la religion, les amours, les problèmes de santé ou les confidences de quelqu'un, surtout sans lui avoir demandé son autorisation. Et tant que tu n'es pas majeur, ce sont tes parents qui sont responsables de tes actes. Ils risquent une grosse amende et une peine de prison si une personne porte plainte contre toi.

→ PHOTO



© G. Duris - Fotolia

La téléphonie mobile sur les bancs de l'école !

Filmer ou photographier quelqu'un sans son autorisation est interdit. Et encore plus la diffusion de ces documents sur Internet à son insu. Il s'agit d'un délit. C'est une atteinte à sa vie privée et à son droit à l'image.



IDENTITÉ

Qu'est-ce que les « données personnelles » ?

Selon la loi « informatique et libertés », les données personnelles permettent d'identifier directement (nom, prénom, sexe, photo) ou indirectement (lieu et date de naissance, adresse du domicile, adresse e-mail, numéro de sécurité sociale...) une personne. Elles incluent également ses données médicales (radios, compte rendu d'opération, groupe sanguin...) et génétiques (ADN), ainsi que toutes ses caractéristiques biométriques (empreintes digitales, iris, rétine, voix...).

→ C'EST DINGUE

JEU DE PISTE

Tu es suivi à la trace !

Le site de la CNIL te propose de découvrir comment tu es pisté sur Internet grâce à de petites démonstrations gratuites, disponibles sur www.cnil.fr/traces. Comment ça marche ? Tape un mot-clé dans ton moteur de recherche ou indique la météo du jour, et regarde : le site s'en souvient ! La CNIL peut également connaître très facilement l'adresse de ton ordinateur ou quel navigateur tu utilises.

TECHNIQUE

Les traces laissées sur Internet

Sur Internet, tes activités laissent des traces. Sans t'en rendre compte, tu es surveillé ! Découvre les quelques techniques qui permettent de te pister.

Les cookies : À ton insu, de petits fichiers sont enregistrés sur ton ordinateur dès que tu navigues sur le Web. Grâce aux cookies, les sites Web se souviennent de toi à ta visite suivante.

Tes navigations : Lorsque tu visites un site Web, des traces de ta navigation sont enregistrées dans ton ordinateur et sur les serveurs des sites que tu as visités.

Ton ordinateur : Chaque site auquel tu te connectes connaît l'adresse de ton ordinateur (appelée « adresse IP »), le nom de ton fournisseur d'accès, ton système d'exploitation et la page qui t'a conduit jusqu'à lui.

Tes préférences : Quand tu effectues une recherche via un moteur de recherche, ce dernier peut se faire une idée très précise de tes centres d'intérêt, des sites que tu fréquentes, de ta localisation géographique... Des infos très utiles pour ensuite te proposer des publicités ciblées, correspondant à tes goûts.



Mark Zuckerberg a déclaré en janvier 2010 que, s'il devait créer Facebook aujourd'hui, les informations personnelles y seraient publiques par défaut, plutôt que privées.



L'institut de sondage Ifop vient de publier un classement des réseaux sociaux les plus connus. Résultat, Facebook arrive largement en tête : 97 % des interrogés en ont entendu parler.

PUBLICITÉ CIBLÉE

Qu'est-ce que le « teen marketing » ?

Les marques peuvent connaître tes goûts, tes centres d'intérêt ou tes intentions de voyage grâce aux informations que tu mets sur Facebook ou sur ton blog, aux sites que tu visites ou aux mots-clés que tu tapes dans ton moteur de recherche. Des publicités correspondant à tes attentes s'affichent alors sur ton écran !



Rien n'est gratuit !

De nombreux sites comme Google ou Facebook sont apparemment gratuits pour les internautes. Mais en vendant tes données personnelles à des marques qui veulent faire de la publicité, ils gagnent beaucoup d'argent. Par exemple, si tu adhères au groupe des « fous de snowboard » sur Facebook, ne t'étonne pas de voir apparaître des publicités de matériel de snowboard sur ton profil !

DICO DU NET

FOLLOWER

Personne qui suit les informations publiées par une autre sur un blog ou sur un réseau social.

GEEK

Personne passionnée par les nouvelles technologies.

JAILBREAKER

Opération qui consiste à déverrouiller le système informatique de son portable pour y installer des applications non officielles, des logiciels non autorisés...

NERD

Personne qui passe une

grande partie de son temps devant un écran d'ordinateur. Elle a une vie sociale pauvre et ne parle que d'informatique.

PSEUDO

Surnom choisi par une personne pour éviter de donner sa véritable identité.

TAGUER (une personne)

Dans un réseau social, il s'agit de reconnaître une personne sur une photo et d'indiquer son nom.

TWEET

Message de 140 caractères posté sur Twitter.

DÉLIT

Le cyberbullying

© A. Blazic - Fotolia



Il s'agit d'un nouveau mode de harcèlement sur Internet. Une personne (élève, professeur...) se retrouve victime d'humiliations, de moqueries, d'injures, voire de menaces physiques. Ce type de harcèlement se produit surtout sur les réseaux sociaux et sur les blogs, où l'anonymat et l'absence de contrôle d'identité permettent aux harceleurs

d'agir en toute discrétion. Cet espace peut devenir un défouloir. Mais attention, Internet n'est pas un espace où tout est permis. Le cyberharcèlement est puni par la loi.

Que faire ?

Il faut d'abord en parler à un adulte (parent, médiateur, professeur...), puis demander au responsable des sites

concernés d'effacer les contenus. Si cela ne fonctionne pas, la CNIL peut aider la victime à obtenir la suppression de ces contenus. Il est également possible de changer de pseudo ou d'adresse e-mail. Enfin, on peut aussi appeler la ligne d'assistance Net écoute au 0820 200 000 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

EN SAVOIR +

POUR LES ÉLÈVES

Tu trouveras de nombreux jeux, informations utiles, textes de loi, contacts et conseils sur les sites Internet suivants :

- www.jeunes.cnil.fr : le site spécial « jeunes » de la CNIL, avec des informations sur Internet, sur tes droits et un quiz « Les Incollables » pour tester tes connaissances.
- www.internetsanscrainte.fr : le programme national de sensibilisation des jeunes aux bons usages d'Internet.

- www.passe-ton-permis-web.com : des conseils pour bien surfer sur Internet.

POUR LES ENSEIGNANTS

Rendez-vous sur les deux sites suivants pour découvrir des fiches informatives et des idées d'activités afin d'organiser facilement une séance pédagogique :

- www.jeunes.cnil.fr/enseignants
- www.internetsanscrainte.fr/organiser-un-atelier/fiche-atelier



En prenant des photos des villes pour son logiciel Street View (visites virtuelles), Google a récupéré des données wi-fi (mots de passe, adresses e-mail...) des habitants.



Les habitants de New Delhi (Inde) déposent sur une page Facebook créée par la police des photos et vidéos d'automobilistes violant le code de la route. Les agents n'ont plus qu'à envoyer les contraventions.

DROIT

Quand les blogueurs font leurs devoirs !



LES FAITS

Le blog n'est pas un espace de non-droit. Si tu crées un blog, tu as un certain nombre d'obligations à respecter. Découvre-les !

RÈGLES

- Tu dois t'identifier et indiquer le nom de la société qui héberge ton blog.
- Tu dois vérifier qu'il n'y a pas de problème avec les commentaires postés sur ton blog.
- Tu ne dois pas diffuser l'œuvre d'une personne (extrait de livre, de musique, tableau...) sans l'autorisation de l'auteur.
- Tu ne dois pas diffuser ou

utiliser de photographies sans l'autorisation écrite de la personne photographiée ou celle de ses parents si cette personne est mineure.

- Tu ne dois pas tenir de propos diffamatoires, injurieux ou racistes à l'égard d'une personne, par exemple un enseignant ou un élève. Si c'est le cas et que tu es mineur, tes parents peuvent être condamnés à payer des dommages et intérêts.

I. Nicolazzi

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

Combien recense-t-on de blogs en France ?

7 millions

→ C'EST DINGUE

IRAN

Erreur sur la personne

Lors de la révolte iranienne de 2009, Neda Soltani a été confondue dans les médias du monde entier avec une autre jeune Iranienne, également prénommée Neda, tuée lors d'une manifestation. Son profil Facebook est alors diffusé partout dans le monde. L'État iranien l'accuse d'avoir organisé un complot. Autrement dit, elle est condamnée à mort. Obligée de fuir, elle vit comme réfugiée politique en Allemagne et a tout abandonné derrière elle : sa famille, son travail, ses amis.

SAVOIR

Le droit d'information

De plus en plus de magasins proposent à leurs clients de remplir un questionnaire pour constituer un fichier. Ils doivent tous indiquer sur leur questionnaire le nom du responsable du fichier, le but dans lequel ces données sont collectées et si les réponses sont facultatives ou obligatoires.

VÉRIFICATION

Le droit d'accès

Tu as le droit de demander au responsable d'un fichier s'il détient des informations sur toi, et, si oui, lesquelles, l'origine et le destinataire de ces données. De cette façon, tu peux contrôler si les informations sont exactes et, au besoin, les faire corriger ou effacer.



© CNIL

FAUTE

Le droit de rectification

Si tu repères des erreurs dans un fichier, tu peux envoyer un courrier pour faire corriger, compléter, actualiser ou effacer les informations. En retour, le responsable doit prouver qu'il a bien intégré les corrections demandées. Tu peux même réclamer une copie de l'enregistrement modifié pour le vérifier. Si tu n'obtiens pas de réponse, tu peux porter plainte en ligne sur le site de la CNIL.

REFUSER

Le droit d'opposition

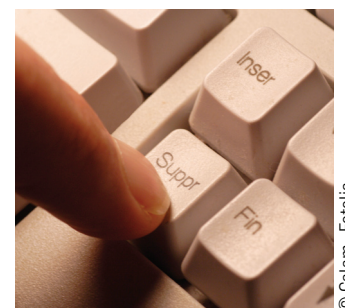


Personne n'est obligé d'apparaître dans un fichier informatique. Tu peux refuser de répondre à un questionnaire. Tu peux aussi adresser plus tard un courrier au responsable du fichier pour qu'il supprime tes données. Mais attention, ce droit d'opposition n'existe pas pour certains fichiers administratifs (impôts, police, justice, Sécurité sociale...).

ET DEMAIN ?

Le droit à l'oubli

Internet est devenu une gigantesque mémoire. Aujourd'hui, des lois sont à l'étude dans le but d'établir des règles sur Internet, et notamment un « droit à l'oubli », afin d'éviter que des personnes ne soient victimes d'informations qui restent indéfiniment sur Internet. Par exemple, les décisions de justice doivent désormais demeurer anonymes, les données personnelles doivent être considérées comme périmées au bout d'un certain temps...



© Galam - Fotolia

➤ Un habitant de Concepción (Chili), une des villes les plus touchées par le séisme de février 2010, a pu rassurer sa famille et ses amis sur son sort en temps réel, grâce à Facebook et à son téléphone portable.

➤ Aujourd'hui, de nombreuses personnes trouvent du travail grâce aux réseaux sociaux professionnels. Ces sites permettent de mettre en ligne une annonce, d'enrichir son carnet d'adresses...



→ **L'ÉCOLE ET LA VIE PRIVÉE**

Ordinateurs sécurisés
Lorsque tu utilises un ordinateur en libre service au CDI, n'oublie pas, en partant, de te déconnecter des sites que tu as visités. Sinon, la personne suivante pourrait avoir accès à tes profils.

Cantines du futur
Certaines cantines sont équipées de systèmes biométriques qui reconnaissent, par exemple, le contour de la main d'un élève pour le laisser accéder au réfectoire. Tes parents ont le droit de refuser un tel système. Si c'est le cas, un badge ou tout autre moyen d'entrer à la cantine doit t'être délivré.

L'œil de l'école
De plus en plus d'écoles installent des caméras de vidéosurveillance afin d'assurer la sécurité de l'établissement et des personnes. Les élèves et leurs parents doivent en être informés. Ces systèmes sont interdits dans les vestiaires et les toilettes.

Photos volées
Si tu prends des photos de tes copains dans la cour de récré, ne mets pas ces photos sur Internet sans leur autorisation.

Illustration : Kilia - Textes : I. Nicolazzi

EN SAVOIR +

POUR LES ÉLÈVES

10 conseils clés avant de publier sur le Net :

- Ne dis pas tout ! Donne le minimum d'informations personnelles sur Internet.
- Réfléchis avant de publier !
- Fais le ménage après ton surf ! Pense à te déconnecter de tes comptes Internet, sinon n'importe qui peut poster des contenus à ta place.
- Paramètre correctement ton profil.
- Respecte les autres ! Modère tes propos sur les blogs, les forums...
- Ne publie pas de photos gênantes de toi ou des autres.

- Crée plusieurs adresses e-mail ! Tu peux utiliser une boîte e-mail pour tes amis et une autre pour les jeux et les réseaux sociaux.
- Vérifie ce qui est publié sur toi sur le Web.
- Utilise si possible un pseudo.
- Ne communique pas tes mots de passe et n'en choisis pas de trop simples.

POUR LES ENSEIGNANTS

Lancez le débat en classe ! Que pensent vos élèves de ces conseils ? Qui les applique ? Pourquoi ? Affichez le poster joint à cette édition spéciale et discutez avec vos élèves de ces 10 conseils.

